

DECRET N° 2014- 294 DU 24 AVRIL 2014
portant approbation du budget, exercice
2014, du Centre de Promotion de
l'Artisanat (CPA).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2012-539 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 87-427 du 22 décembre 1987 portant création et approbation des statuts du Centre de Promotion de l'Artisanat ;
- Vu** Le procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Promotion de l'Artisanat en sa session du 11 décembre 2013 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mars 2014,

D E C R E T E :

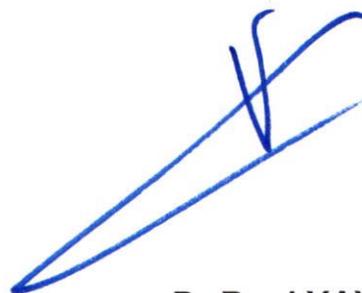
Article 1^{er} : Est approuvé le budget, pour l'exercice 2014, du Centre de Promotion de l'Artisanat (CPA), tel qu'il figure en annexe au présent décret.

ett

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 avril 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation, de l'Artisanat
et du Tourisme,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jean-Michel ABIMBOLA



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 SGG 4 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MCAAT 2 AUTRES
MINISTERES 25 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 CPA 2 JORB 1.-

